



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

plan de sauvegarde de la biodiversité

Question au Gouvernement n° 1087

Texte de la question

PLAN DE SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITÉ

M. le président. La parole est à Mme Yolaine de Courson, pour le groupe La République en marche.

Mme Yolaine de Courson. Ma question s'adresse à M. Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire. J'y associe ma collègue Bérengère Abba.

Reconquérir la biodiversité est une question de survie pour notre société. L'empreinte des hommes est largement plus significative que celle des autres espèces, dont le rythme d'extinction est 100 à 1 000 fois supérieur au rythme naturel constaté sur 10 millions d'années.

Monsieur le ministre d'État, le 4 juillet, vous présentiez le plan de sauvegarde de la biodiversité. Les quatre-vingt-dix actions qu'il comporte donnent la mesure de l'impérieuse nécessité d'inverser la tendance et de donner une impulsion forte pour préserver, restaurer et reconquérir la biodiversité, qui fait la richesse des espèces et des écosystèmes.

Sans les insectes, pas de pollinisation dans nos champs ; sans les milieux humides qui nous préservent des inondations, pas d'eau potable ; sans les arbres, une chaleur en ville étouffante ; sans les mangroves et les dunes, bien des tempêtes dévasteraient de nombreux territoires sur notre planète ; sans les océans, le climat mondial serait bien plus déréglé encore.

Reconquérir la biodiversité suppose de freiner l'artificialisation des espaces naturels et agricoles, mais aussi de revitaliser les espaces verts partout où cela est possible. Préserver la biodiversité, cela suppose d'accélérer la transition agro-écologique – en faisant par exemple de l'agriculture une alliée de la biodiversité – et de conjuguer positivement économie et écologie.

Protéger la biodiversité, cela suppose de restaurer la nature dans toutes ses composantes, notamment par la création, entre la Haute Côte-d'Or et la Haute-Marne, du onzième parc national, premier parc national de forêts de plaine.

Avec ce plan, le Gouvernement s'engage. En agissant au cœur de nos politiques publiques, dans nos territoires et avec tous les acteurs, notre ambition est d'embarquer la société française dans une mobilisation collective. Élus, collectivités, entreprises, associations, citoyens : nous sommes tous concernés.

Comment la France peut-elle profiter de son leadership sur le climat et la biodiversité lors des prochaines échéances internationales, telles que la prochaine conférence des parties de la convention de l'ONU, où seront discutés les engagements de chaque État pour la décennie à venir ? Comment notre pays peut-il œuvrer en vue

de sortir définitivement la biodiversité de l'indifférence générale ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

M. Sébastien Jumel. Pas un mot sur l'environnement hier !

M. Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire. Madame la députée, je me suis permis, en inaugurant avec M. le Premier ministre le comité interministériel de la biodiversité, de rappeler un principe. Il en va de l'humanité comme de la nature : seule la diversité est féconde, l'uniformité est stérile.

M. Aurélien Pradié. Cela vaut aussi pour la majorité parlementaire !

M. Nicolas Hulot, ministre d'État. Avec M. le Premier ministre, nous avons inauguré le plan de sauvegarde de la biodiversité pour sortir de l'ombre un enjeu qui est aussi déterminant pour l'avenir de l'humanité que l'enjeu climatique, dont il est d'ailleurs indissociable. Placer la biodiversité au même niveau que le climat, cela ne se décrète pas. Nous y arriverons tous ensemble, et non les uns contre les autres. Ce plan présente trois axes essentiels, chers à mes yeux car ils se rejoignent et nous contraignent à repenser notre rapport à l'espace.

M. Loïc Prud'homme. Bla-bla-bla !

M. Nicolas Hulot, ministre d'État. Tout d'abord, il prévoit la lutte contre l'artificialisation des sols. Il faut comprendre que le sol vivant est devenu une terre rare et que nous ne pouvons plus condamner au béton l'équivalent d'un département français tous les dix ans. Afin de mettre un terme à ce fléau, le plan de sauvegarde de la biodiversité se donne un an pour définir une date à laquelle nous pourrions parvenir à zéro artificialisation nette et nous doter d'indicateurs précis afin de mesurer cette dynamique.

M. Bruno Millienne. Très bien !

M. Nicolas Hulot, ministre d'État. Le deuxième enjeu consiste à laisser à la nature des espaces de respiration ; il faut laisser la nature tranquille. Pour ce faire, nous avons besoin de davantage d'espaces protégés.

M. Loïc Prud'homme. Comme la « Montagne d'or » en Guyane ?

M. Nicolas Hulot, ministre d'État. Le plan de sauvegarde de la biodiversité propose l'extension de vingt réserves naturelles supplémentaires d'ici à 2022, ainsi que la création d'un onzième parc national, lequel sera d'ailleurs le premier parc national terrestre de plaine que nous créons en métropole depuis quarante ans.

Troisièmement, il faut cesser d'empoisonner la nature. Cela va de pair avec les efforts que nous consentons et les moyens que nous mettons en œuvre afin de sortir de la contamination massive de la nature par des millions de tonnes de produits chimiques qui y sont déversés chaque année. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Yolaine de Courson](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1087

Rubrique : Biodiversité

Ministère interrogé : Transition écologique et solidaire

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juillet 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [11 juillet 2018](#)